

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05-38/2022**

Date de convocation : 3 juin 2022

Date d'affichage : 3 juin 2022

Objet : Délégation exceptionnelle pour la signature d'une autorisation d'urbanisme déposée par le Maire à titre personnel

L'an deux mil vingt-deux et le sept juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint Michel sur Savasse, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Sébastien CARMET - Jérôme MALORON - Frédéric BERNE - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Séverine CAPOGNA - Audrey MORGANTINI - Sébastien RUAZ - Carole MOTTUEL - Annabelle MORILLAS - Anne-Lise TOSI

Absents, excusés : Jérôme GUILLOUD - Virginie TARDY

Procurations : Jérôme GUILLOUD à Pierre COLOMB, Virginie TARDY à Pierre COLOMB *en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire*

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande de permis ou d'une déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Considérant que le Maire a déposé, en mai 2022, un permis de construire en son nom personnel (n°PC0263192200005).

Considérant qu'il est nécessaire que le conseil municipal désigne, spécifiquement dans cette affaire, un conseiller municipal pour signer l'autorisation d'urbanisme sollicitée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 1 membre, Pierre COLOMB ne prend pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt

AUTORISE, par délégation, Jérôme MALORON à signer tous documents relatifs au permis de construire n°PC0263192200005 déposée par M le Maire à titre personnel.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 juin 2022

Le Maire

Pierre COLOMB

